

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Vol à l'hôtel des Panthères à Bongoville : deux filles de chambre dans le collimateur de la justice

N.O.
Franceville/Gabon

LE séjour de l'équipe nationale gabonaise de football à Franceville, le 16 novembre dernier, à l'occasion du match qui a opposé les Panthères aux Harambee Stars du Kenya, au stade Rénovation de Franceville, ne s'est pas terminé sur une bonne note comme à l'accoutumée, malgré la victoire du Gabon sur la marque de 2 buts à 1.

Et pour cause : trois joueurs et l'intendant de l'équipe ont été victimes de vol commis dans leurs chambres de l'hôtel Héliconia de Bongoville où ils séjournaient. Les malfrats ont réussi à emporter une somme de 2,2 millions de francs, des devises étrangères estimées à 250 euros (environ 164 000 francs) et deux flacons de parfum de marque.

Il semble que l'acte a été perpétré à l'heure où les Panthères étaient en pleine confrontation contre Les Harambee Stars. Aussi le ou les voleurs se seraient-ils facilement introduits dans les chambres des trois joueurs et dans celle de l'intendant sans effraction. C'est au retour du match que le constat a été fait par les victimes. Une plainte a immédiatement été déposée par les responsables de l'Office national de développement des sports et de la culture (ONDSC).

L'enquête ouverte par l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ) a permis de mettre la main sur deux suspects. Il s'agit des employées de l'hôtel, essentiellement des filles de chambre. Ces dernières ont été interpellées, avant d'être soumises à un interrogatoire. Mais faute de preuve, elles ont été relâchées. Cepen-

dant, l'enquête suit son cours, assure une source proche de la direction des investigations.

À noter qu'au regard de la commission du vol qui s'est produit sans effraction, les Officiers de police judiciaire (OPJ) pourraient ne pas s'étonner de trouver les coupables au sein du staff de l'hôtel. D'autant que ces derniers détiennent les doubles des clés des chambres.

Les coupables du préjudice financier, matériel et moral ainsi constaté seront poursuivis pour vol aggravé. Conformément aux articles 292 et 296 du Code pénal.

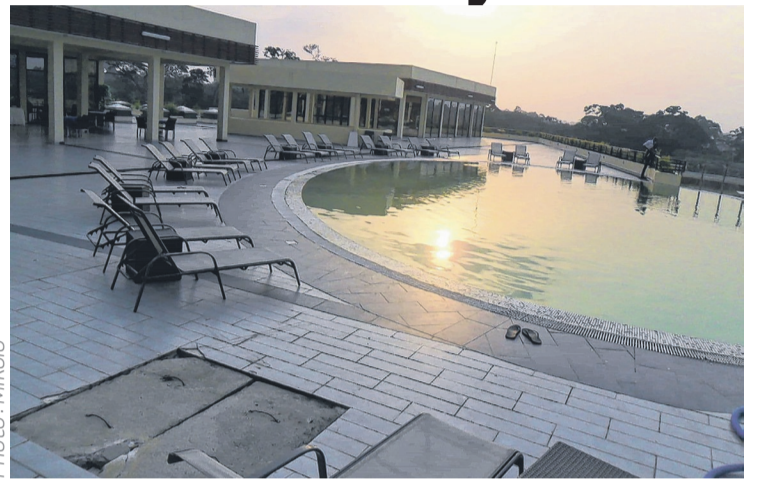


Photo : Mikolo

Un pan de la structure hôtelière, lieu de la commission des faits.

Medouneu : la route coupée en deux au village Douala

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

LES terrassements de la route sont devenus légion ces derniers temps à cause des pluies diluviennes qui s'abattent sur toute l'étendue du territoire national. Il y a 48 heures, la route s'est coupée en deux à Okolasasi, un quartier de la commune de Ntoun, dans la province de l'Estuaire (lire par ailleurs) et sur le tronçon reliant Medouneu, le chef-lieu du département du Haut-Como (Woleu-Ntem).

En effet, depuis la nuit du 24 novembre courant, le trafic a été interrompu entre le PK 32 de Medouneu et le PK 43 de Sam. Et pour cause. Le pont, datant des années 1960 aménagé à la hauteur de la bourgade de Douala, a été emporté par les eaux pluviales. Les conséquences de cette situation sont mal vécues par les usagers de cet important axe routier. D'autant que selon le président du conseil départemental du Haut-Como, Ange Abaghe Ndong, "en pareille cir-

constance, il serait difficile pour les agents de l'État de se rendre à Oyem ou à Mitzic pour percevoir leur salaire en cette fin du mois de novembre. Pis, les conseils municipal et départemental risquent d'être confrontés à d'énormes difficultés pour payer leurs agents dans les délais requis. Étant donné que c'est cette route qu'empruntent les équipes du Trésor public d'Oyem pour approvisionner la perception de Medouneu."

L'autre inquiétude réside dans le fait que les habitants de Medouneu pourraient être soumis à l'interruption des fournitures d'électricité. Les camions-citernes alimentant d'ordinaire les groupes de la Société d'énergie et d'eau du Gabon (SEEG) locale ne pourraient pas assurer le service. On craint donc des coupures de courant au centre médical du chef-lieu du département du Haut-Como, et même à court terme les évacuations des malades des cas désespérés vers les structures de santé plus appropriées d'Oyem ou de Libreville.



ONEC
ORDRE NATIONAL DES EXPERTS
COMPTABLES DU GABON

Communiqué de presse N°03/2023

Date : 22 novembre 2023 - Media contact : contact@onecgabon.org - tel : +241.66.75.90.38 / 11.44.55.28

CONTINUE DES OPERATIONS DU CABINET SECA ATCFG

Suite aux décès de notre confrère Monsieur **OBIANG ONDO Saginor Franklin**,

L'Ordre National des Experts Comptables (ONEC) informe les clients, les partenaires et le public que conformément aux textes légaux qui régissent ses membres, des dispositions ont été prises pour assurer la continuité de l'ensemble des opérations et activités du **cabinet SECA ATCFG**.

Pour toute précision, il convient de contacter Monsieur **MEBIAME Jean-Jérôme**, Secrétaire Exécutif de l'ONEC, par e-mail à l'adresse jean.mebiame@onecgabon.org ou par téléphone au numéro 066 75 90 38.

De nouveau, nous adressons à toute sa famille et ses proches nos sincères condoléances et les assurons de notre compassion.



A propose de l'ONEC :

Régie par la loi 022/2017 du 26 janvier 2018 portant création de l'Ordre National des Experts Comptables du Gabon (ONEC) et réglementant la profession d'Expert-comptable en République gabonaise, l'ONEC, à travers ses missions, développe, promeut et fédère les métiers de l'expertise-comptable au Gabon. A travers la qualité des rapports et prestations qu'il exige de ses membres, l'ONEC a pour missions de soutenir la croissance économique, renforcer la confiance des investisseurs dans les informations financières et faciliter l'accès au crédit. La loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie sont disponibles sur le site de l'ONEC ou sur demande.
Web: www.onecgabon.org